L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 8 OCTOBRE 1881. 55me Année.

Dufour, Dennet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New-Orleans, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI 8 OCTOBRE 1881

VENTE A L'ENCAN.

Par le Shérif, à la Bourse St. Charles, rue St. Charles, deux terrains, ensemble avec les constructions sis dans l'Ile bordé par les rues St. Charles, Prytanée, Rue Jean et Septième.

Par Spear & Beckiller, à la Bourse d'encan St. Charles, rue St. Charles, une bâtisse No 128 rue Gravier, entre St. Charles et Camp, magasin à trois étages en briques.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'encan St. Charles, rue St. Charles, un bon terrain et une maison à deux étages sur la rue Orléans, entre les rues St. Charles et Carondelet, près la place du Monument de Lee; le magasin et la maison de résidence en briques, à trois étages, avec toutes les installations et magasin, No 95 rue Decatur, Vieille-Levée; propriété améliorée : bon magasin et maison de résidence, coin des rues Broad et Donnez, près Canal; cottage en bois et maison à deux étages, rue Orléans et St. Pierre, nouvelle No 471 rue Ste-Anne.

Par E. Cassedy, à la Bourse d'encan St. Charles, rue St. Charles, propriété de valeur dans le Deuxième District, à l'encan et à un long crédit.

Vente temporaire de propriétés de choix en ville.—Ce jour, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, pour une succession et un compte-rendu, par MM. Girardey & Mason, exécuteurs. Pour les conditions et des renseignements complets, voir les annonces descriptives de jeudi à la vente. Leur Echo comprend pour la disposition de l'ancien Hôtel Hygiène :

Le bâtiment en bois, à deux étages, No 199 rue Dauphine, entre St. Charles et Carondelet.

Le bâtiment en bois, à deux étages, magasin et maison de résidence, à l'angle Nord-Ouest des rues Bend et Dumaine.

Le bâtiment en briques, à trois étages, au No 95 de la rue Decatur, entre Conti et St. Louis.

Le cottage en bois, à un étage, au No 471 de la rue Ste. Anne.

Le magasin en bois, à un étage, au No 322 de la rue St. Pierre.

Le cottage en bois, à deux étages, au No 327 de la rue St. Pierre.

L'exhibition toute particulière de ces bâtisses est opposée sur notre vente.

Le contrat de la ferme du port.

Nous ne pensions pas qu'après toutes les présomptions prises par le conseil de ville pour arriver à une solution convenable de l'affaire de la ferme du port, il pût se trouver des objections contre certaines clauses du contrat nouvellement adjugé au capitaine Allen. Toutes les exigences de la Charte avaient été observées. Il y a eu annonce; il y a eu discussion publique; il y a eu conférence entre divers comités de citoyens à ce sujet. Le projet d'ordonnance du Conseil avait été peu pour toute; il avait été passé en revue, examiné avec soin, amendé et modifié. A cette discussion avaient pris part non seulement des hommes d'affaires, intéressés au commerce fluvial, mais encore des négociants intéressés au commerce maritime, et ces conférences, parfaitement affranchies de toute influence suspecte, avaient en pour résultat un projet tout nouveau et qui avait été religieusement respecté par le Conseil de ville.

Le contrat, avec toutes ces clauses, fut mis à l'encan, mais il ne fut pas honoré d'une seule offre. Le capitaine Allen lui-même, qui avait pris la plus grande part à l'élaboration du projet, ne voulut pas en être le soumissionnaire. Personne enfin ne voulut en assumer les chances, et Pennon échoua, bien que toute la publicité possible eût été préalablement donnée à cette affaire. Il fallait pourtant qu'elle eût un autre dénouement. L'opinion était faite à cet égard. Après la triste expérience de l'administration du port par les autorités municipales, on ne pouvait raisonnablement revenir à ce système qui avait si souvent dévoré les ressources de la ville sans compensation aucune. Nous convenons tout que la grande majorité du Conseil n'en eût pas même la pensée, tout en conviction, sur ce point, était d'accord avec celle du public.

Que lui restait-il à faire? Il lui restait à essayer du projet qu'il avait élaboré lui-même et qui, du reste, contenait toutes les garanties désirables pour l'exécution du contrat, tout en répondant au désir universellement exprimé de voir les droits de port abaissés le plus possible. Comme la jurisprudence de la Cour Suprême des États-Unis, interdit toute condition de revenu exigéeaux fins dépensées et d'entretien du port, le Conseil de ville fit annoncer que le contrat serait adjugé à l'entrepreneur qui offrirait à la marine les plus grands avantages et les plus libérales immunités. On ne pouvait en conformer mieux à la décision de la Cour Suprême, sur les conditions de police, d'éclairage et de pavage avaient toutes été incluses dans le projet pour le plus grand avantage du commerce fluvial et maritime, la ville n'en retirant pas un cent. C'est dans ces termes que l'affaire fut offerte à l'encan, et c'est dans ces termes quand qu'elle fut acceptée par le capitaine Allen et à lui adjugé par l'unanimité de la municipalité.

Le projet contenait la clause de l'éclairage électrique pour le port et les levées dans toute l'étendue des quatre anciens districts sur les bords de fleuve. Cette clause figurait aussi dans le projet qui avait été élaboré par les soulèvements de conférence, tout le monde agréait reconnu l'avantage de cette amélioration. Le Conseil n'avait donc fait que céder à un vœu général en conservant dans le contrat le système de l'éclairage du port avec le lumière électrique. C'est un avantage précieux en faveur pour le chargement et le déchargement des navires et bateaux à vapeur, qui exercent désormais la possibilité de procéder à ces opérations la nuit comme le jour. Or nous savons que plusieurs capitaines de steamers se sont déjà expliqués à cet égard, et qu'ils préfèrent payer des droits un peu plus élevés, si en compensation en leur donne le moyen d'activer leurs affaires. De n'aimant pas à voir leurs bateaux amarrés longtemps aux débarcadères, ils savent ils sont pressés par d'autres bateaux cherchant aussi le moyen le plus rapide de se décharger de leur fret et d'en prendre un autre.

C'est là un avantage que le capitaine Allen, dont l'expérience est grande, doit apprécier plus qu'un autre, et c'est la raison pour laquelle la demande adressée par lui au Conseil de ville pour modifier le contrat et en faire disparaître la clause de l'éclairage électrique, a étonné [illegible] hommes intéressés au commerce. Nous admettons [illegible] ce qu'il lui [illegible] d'abord [illegible] les installations nécessaires, que requiert l'éclairage électrique, jusqu'au moment où aura décidé l'action intentée devant les tribunaux par le capitaine Leathers pour faire convertir en fonds en une immunité pour le [illegible]. Cette lutte jaste, d'autant plus juste que l'affaire portée devant la cour des États-Unis, sera proprement décidée; mais avant cette décision nous n'admettons pas qu'on enlève entièrement du contrat, et pour tout le temps du bail, la condition de l'éclairage à la lumière électrique, dont on n'a pas encore fait l'essai.

Il faut bien remarquer une chose, c'est qu'il n'est pas question du port de la Nouvelle-Orléans en comparaison de nombreuses [illegible] du monde. C'est la ville, c'est le coton, c'est le blé, c'est le sucre, c'est la viande salée, c'est le tabac, tous produits requérant de l'espace [illegible] qui, d'après les conditions, ne peuvent rester plus de vingt-quatre heures sur la levée; ces ordonnances entraînent des frais de charroi; elles prouvent que l'espace manque et que les capitaines sont obligés d'agir promptement. Il est donc important pour les navires et les bateaux, de pouvoir décharger la nuit leur fret afin d'être à même d'en recevoir un autre quand le jour vient.

Sous un autre rapport, sous un rapport de police, l'éclairage électrique ne serait pas moins précieux. Les malfaiteurs n'aiment pas la lumière; ils s'en écartent avec soin; mais ils sont amoureux des ténèbres, et la levée, jusqu'ici insuffisamment éclairée, a toujours été pour eux un théâtre de prédilection; c'est là qu'ils opèrent, parce qu'il y a beaucoup à prendre et parce qu'il est fort difficile de les poursuivre et de les arrêter. Une lumière électrique sur les levées équivaudrait à cinquante hommes de police, et nous verrons avec peine que le conseil de ville renonçât à ce moyen de sécurité avant même de l'avoir essayé. Il ne faut pas oublier que nous avons affaire à beaucoup de rivalités projetées, chacun cherchant en activité, et que diverses compagnies de capitalistes et d'industriels pensant à contribuer des quais et des greniers à coton, en face de nous, sur la rive droite du fleuve. Ce danger est imminent.

Nous avons eu le plaisir de recevoir, hier soir, la visite de M. Edwin C. Sweet, agent de M. R. Curtis, qui débuta dimanche soir au Théâtre St-Charles. Nos lecteurs se rappellent sans doute la délicieuse comédie de Sam'l of Posen donnée lui l'année dernière, et nous ne doutons pas qu'elle ait le même succès cette année.

D'après le tableau que M. Henry G. Hester, secrétaire de la Banque Nationale des États, a en l'obligeance de nous adresser, la Nlle-Orléans a reçu jusqu'à présent 96,000 balles de coton, quand l'année dernière, à pareille époque, elle n'en avait reçu que 58,000. Charleston et Mobile en ont reçu seulement 52,000 et 100,000, contre l'année dernière 88,000 et 121,000. En tout, on a reçu, jusqu'à présent 40,000 balles environ de moins que l'année dernière. C'est la Nlle-Orléans qui a eu la plus forte augmentation malgré la grève et malgré le boycotage des ouvr. C'est encourageant.

North American Review.—Le débat théologique entre le colonel Ingersoll et le juge Black, qui a commencé dans le numéro d'août de la *North American Review*, doit continuer dans le numéro de novembre de cette publication périodique, par une réplique du colonel, et il tâchera de contester les propositions faites dans son premier article et de se défendre lui-même contre les agressions du juge. Ce numéro de novembre de la *Revue Américaine du Nord* aura donc un grand intérêt.

Convention de journalistes.

Nous avons reçu la proclamation de la première convention des journalistes canadiens-français et catholiques des États-Unis, qui aura lieu à Manchester, N.H., les 23 et 24 novembre prochain. Plusieurs devront avoir lieu dans la salle de la Société de St. Jean-Baptiste. Pour donner une idée juste de l'objet de cette convention, nous ne pouvons rien faire de mieux que d'en reproduire le programme signé par M. L. Bourbeau, un des promoteurs :

1° Quelle ligne de conduite doit suivre la presse canadienne-française des États-Unis, pour produire le plus grande somme de bien?

2° Quelles relations doivent exister entre le clergé et le journalisme canadien, pour que la presse soutiens moralement et matériellement plus d'influence sur le temps dérangés?

3° Quels sont les devoirs réciproques de la presse et de nos institutions nationales?

4° Quels sont les moyens pour faire un bon journal, dont le coût, etc., etc., soit très-minime?

5° Quel est le système d'administration le moins coûteux et le plus lucratif?

6° Quel attitude doit-on prendre, quand nos nationaux ou la presse canadienne sont injustement attaqués par une partie de la presse des États-Unis ou du Canada?

7° Quels moyens faut-il prendre pour se prémunir contre certaines agents et chercheurs malfaisants?

8° Quels moyens faut-il prendre pour combattre la concurrence délétère de certaines journaux, tant du Canada que des États-Unis?

L. B.

Un nouvel opéra comique d'H. Gaillard.

Nous tenons dans la *République française*, du 21 septembre :

Vient également la distribution des pièces de Galante ancienne, l'ouvrage de M. H. Gaillard, qui pourra à l'Opéra-Comique ensemble après la *Tragédie de Trylaire*.

Capitaine Bois-Sandry, Talazac; Vicomte, Taskin; de Chambéry (organiste du roi), Grivot; Eléd (ventriloque), Bacquié; Sainte-Anne-d'Auray (marquise), Tony; Armande, Mme Bilhaut-Vauchelet; Gilberte, Chevalier; Mme de Chambéry, Duparc.

Nous nous souvenons d'avoir lu, dans nous ne savons plus quel journal, un légant factum par un critique dont la bienveillance a en à déplorer la perte récente, M. Paul de St. Victor, le lendemain de la première représentation de la première œuvre lyrique de notre compatriote :

"M. Henri Gaillard—retenez ce nom; il est promis à l'avenir."

M. Gaillard justifie cette prédiction; il est classé parmi les premiers compositeurs français, et l'œuvre nouvelle dont on annonce la prochaine représentation, ajoutera à la réputation déjà acquise—dédiant les paroles auxquels M. Gaillard a la quelques parties de sa nouvelle partition.

Figaro à New-York.—Nous venons de lire une brochure contenant diverses articles adressés au *Sun* de New-York par Hasty Pudjel, le savant barbier français. Ces articles sont pleins d'esprit et nous ne saurons nullement dénier qu'en vit en Pâté d'un former un recueil. Nous en faisons connaître quelques-uns par leurs titres :

"Raison pour laquelle les coiffeurs de New-York ne rendent rédondes."

"Le savant coiffeur français défié par des artistes allemands américains."

"Une autre lettre inventée du fameux barbier français."

"La chevelure des femmes. Anciens et nouveaux modes de coiffure."

"Comment conserver les cheveux sans aucune préparation."

Notre savant Figaro n'oublie pas sa patrie; il dit quelque part dans son lot-tem au *Sun* : Si New York doit jamais avoir des coiffeurs, les habitants de cette ville, qui aiment l'élégance, doivent se charger de l'éducation des barbiers, en bien ils doivent en faire venir de Paris. La France, il y a deux siècles, envoyait des missionnaires en ce pays pour catéchiser les Indiens. Pourquoi n'enverrait-elle pas aujourd'hui des coiffeurs, pour activer l'œuvre de la civilisation?

Il ne reste plus que quelques billets.

Adresser [illegible]

Du vent soufle en retard

Pour le tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Qui veut les

Billets, 11 octobre,

A

11 heures A. M.

Billets, $2.

A la chandelle :

—Bonjour, qu'est-ce qu'il y a donc en ce 93, qui toujours l'on entende parler?

—Que vous dites ignorant, fanfiton. Tout le monde sait que 93, c'est la révolution de 48.

La situation en Algérie et en Tunisie.—Note du gouvernement.

Le *Journal officiel* publie la Note suivante, relative aux affaires d'Algérie et de Tunisie :

"La saison des chaleurs approche de sa fin en Algérie et en Tunisie. Les premières pluies et l'abaissement de la température permettront bientôt à nos troupes de prendre sur tous les points une vigoureuse offensive. Il n'est donc pas sans intérêt d'examiner quelle est exactement, au moment où l'on peut entreprendre des opérations actives sérieuses, la situation militaire dans les trois provinces de l'Algérie et dans la Régence.

"Dans la province d'Oran, Bou-Amena a dû se réfugier, après son échec de Faïdeb, dans le Tafilalet, au sud du chott Tigri. Sa retraite a découragé les espérances de ses partisans, et non seulement aucune tentative défection n'a été signalée dans les tribus soumises, mais il y a même eu de nombreuses demandes d'aman. Les mesures sont prises du reste, pour assurer notre sécurité dans le Sud-Ouest.

"Les postes de Méchéria et du Kreider, qui s'organisent rapidement, sont assez avancés pour mettre leurs garnisons à Fabri d'un coup de main. Ces postes seront reliés à Saïda et au Tell par un chemin de fer beaucoup plus promptement qu'on ne pouvait l'espérer. Deux Compagnies de chemins de fer du génie occupent les efforts de la Compagnie franco-algérienne, qui rapporte une activité remarquable dans l'exécution des travaux.

"De Mozbah (point où le nouveau chemin s'embranche sur la ligne existante) au Kreider, il y aura au peu plus de 32 kilomètres qui seront terminés en moins de cinq jours de travail. Déjà on a fait 27 kilomètres de terrassement, la voie est posée sur 20 kilomètres, et le ballastage complètement terminé sur 19. Les locomotives iront au Kreider avant la fin du mois. Les voitures vont déjà jusqu'à Méchéria au moyen d'une route provisoire ouverte par nos troupes en quelques jours.

"Dans la province d'Alger, tout est calme; dans celle de Constantine, des feux ont été dévastées par des incendies considérable; ces incendies se répandent malheureusement d'une manière périodique presque chaque année, sur une étendue plus ou moins grande. On ne saurait les considérer comme des signes avant-coureurs d'une insurrection.

"Il ne faut pas également attacher une trop grande importance aux razzias de tribu à tribu qui ont été en second signalées sur la frontière tunisienne. Ces faits, simplement des mouvements des populations nomades de cette région, ne sont pas prédaits de tout temps. Il en veut être répriméé par la colonne de Tébessa, qui va être considérablement renforcée.

"Au moment où les opérations contre les Khroumirs ont pris fin, la saison chaude approchait, et les conditions jusqu'à ce exceptionnellement bonnes, dans lesquelles nos troupes étaient placées au point de vue sanitaire, commençaient à se modifier dans un sens défavorable. Il allait être impossible, au pendant de bien mois, de tenir la campagne.

"L'effectif du corps d'occupation fut donc réduit au plus strict nécessaire, de manière à n'exposer aux épreuves du climat que le moins d'hommes possible. Les insurrections partielles qui se produisent après le traité de Kasar-Said et se généralisent d'abord par des tentatives sur les villes du littoral nécessitent des démonstrations de cet état de chose.

"Nos troupes devront successivement occuper de vive force Sfax, puis Gabès, d'Isellier à Djerbe, Hammamet, et enfin à Gomes, de manière à assurer la protection des Européens qui s'y trouvent et à mettre un terme à une contrebande de guerre très active.

"L'agitation n'en a pas moins gagné, de proche en proche, la plupart des tribus du Sud, qui se sont mises en rébellion ouverte.

"Il est sans doute été à éviter que nous pensions réprimer de suite ces désordres et assurer la sécurité et la tranquillité dans la Régence; mais des opérations prolongées pendant la saison chaude avec des troupes jeunes, non encore acclimatées, étaient absolument impossibles. On a dû se borner aux renforts indispensables, de manière à opposer le moins possible les troupes à l'intoxication climatérique, si redoutable dans cette région, et à les conserver intactes pour le moment où l'on pourrait agir vigoureusement.

"On n'a d'ailleurs rien négligé pour maintenir dans le meilleur état de santé les troupes de Tunisie, et on peut dire que jamais troupes en campagne n'ont été nourries comme le sont celles qui opèrent actuellement en Afrique. Le moment d'agir approche, le corps expéditionnaire va être rapidement porté à l'effectif nécessaire, et l'on pourrait les derniers préparatifs des opérations. Cette ligne de conduite était impérieusement dictée par les circonstances, et, en réduisant nos collectivités indispensives de ceux qui, dans leur impuissance, causent vous une armée entière réunie immédiatement en Tunisie, on a rempli strictement son devoir.

"L'augmentation des forces nécessaires pour les opérations qui vont se faire en Algérie et en Tunisie a été obtenue, comme le ministère de la guerre l'avait annoncé au Sénat, par l'envoi exceptif de quatrième bataillons, organisés en régiments de marche sous le commandement de lieutenants coloniaux. En outre, en à quoi un chiffre de 600 hommes l'effectif de tous les bataillons qui y sont détachés. Les quatrièmes bataillons n'entrent pas, comme on le sait, en temps de guerre, dans la composition des corps d'armée mobilisés; ils sont destinés, conjointement avec l'armée territoriale, qui peut les remplacer au besoin, à des plus-ces fortes.

"On a en outre, au surplus, de prendre les troupes de renfort parmi les quatrièmes bataillons destinés, d'après le plan général de mobilisation, aux fortesses de seconde ligne les moins importantes. Il en résulte que, malgré la quantité considérable de troupes envoyées en Afrique (plus de 50,000 hommes de toutes armes), les éléments de mobilisation des dix-huit corps de première active avec tous leurs cadres d'officiers et de sous-officiers restent absolument intacts sur notre territoire, où on a d'ailleurs un excédent d'hommes de la réserve pour pourvoir aux effectifs.

"Quant à l'augmentation d'effectif des bataillons détachés en Tunisie et en Algérie, elle a pu se réaliser sans difficulté, grâce à l'élasticité qui donne le service de quarante mois. Il a suffi en effet, pour obtenir de résultat, de ne pas donner de congés d'hiver dans les corps qui fournissent des troupes en Afrique.

"On a dû seul maintenir provisoirement sous les drapeaux, dans les régiments d'Algérie et dans les bataillons et détachements qui se trouvent en ce moment stationnés en Afrique, les hommes de la classe 1876 qui devraient le service jusqu'au 1er juillet prochain, et qui en France seront renvoyés par anticipation dans leur foyers après les grandes manœuvres.

"Cette mesure, pratiquée à toute époque pour les troupes en campagne, est rigoureusement nécessaire ici en ce moment. Ces hommes seront renvoyés et remplacés dès que l'état des choses permettra de le faire sans jeter le trouble dans les opérations.

"Ainsi, notre organisation militaire a permis de faire face aux nécessités qui se sont produites en Algérie sans avoir recours à aucune mesure extraordinaire, telle que l'appel d'une classe ou la mobilisation partielle d'un corps, sans diminuer en rien les ressources pour la constitution de nos armées, en cas de guerre, et sans apporter aucun trouble dans le mécanisme délicat de la mobilisation. Cette épreuve peut être considérée comme une marque sérieuse de la solidité de nos institutions nouvelles.

"Certes, nous ne pouvons maintenir le pavillon et l'autorité de nos armes en Algérie sans des sacrifices; mais ces sacrifices ne dépassent pas la mesure de ceux qu'une nation forte et soucieuse de conserver son rang doit être prête à s'imposer, et n'entament pas, même passagèrement la puissance définitive du pays."

Tirage du Mardi, 11 Octobre 1881.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Pour les Billets A M

Billets de Loterie

Billets de 25 cents.

Nouvelles Télégraphiques.

Gambetta et les ultra-patriotes allemands.

Paris, 4 octobre.—La revue allemande *Deutsch Rundschau* publie un article intéressant du comte de Coalts sur Gambetta. Cet article a soulevé la colère des ultra-patriotes du Vaterland qui ne peuvent pardonner au comte d'avoir exprimé ainsi ouvertement son confiance dans le patriotisme et les intentions pacifiques du "tribun" français.

L'Impératrice Eugénie et le prince Victor.

Paris, 4 octobre.—On dit dans les cercles bonapartistes que l'ex-impératrice Eugénie a fait, lors de son dernier voyage ici, un testament par lequel elle lègue sa fortune au prince Victor qu'elle désigne comme le chef du parti bonapartiste. Ce testament contient une clause assez curieuse, une recommandation faite au jeune prince de se dévouer à la cause de l'empire.

Les socialistes et les affaires de Tunis.

Paris, 4 octobre.—Les socialistes de Paris décrient se réunir ce soir au faubourg Montmartre pour y rendre une protestation contemnant M. Gambetta "à raison de son complicité dans les affaires de Tunis." D'après le *Gaulois*, M. de Bellissy aurait déclaré hier que les soi-disant révélations de Tunis publiées par l'*Intransigeant*, sont basées sur des communications faites à M. Rochefort par M. Wood, ancien consul anglais à Tunis, lequel a une vieille rancune personnelle contre M. Roustan.

Londres, 4 octobre.—Le correspondant de *Times* à Tunis, télégraphie : "Après enquête sérieuse je demeure convaincu que si les Français n'occupent pas immédiatement Tunis une révolte contre les chrétiens pourra se produire à un moment donné.

Les opérations militaires.

Paris, 4 octobre.—Le colonne française de Tebessa est entrée sur le territoire de la Régence et s'est emparée de Gamas après plusieurs engagements sérieux avec les Arabes Djeraf.

Ali-Bey a envoyé un manifeste annonçant qu'il ne peut venir plus longtemps et demandant une escorte française qui permettrait d'effectuer sa retraite. On dit que la position est critique et que des mutineries ont éclaté dans son camp.

Londres, 4 octobre.—Le correspondant parisien du *Daily Telegraph* dit que les Arabes se sont ensemble enfoncés dans une position qui menace sérieusement la ligne des troupes qui s'avancent de Mokmadia et de Zaghouan sur Kairouan.

Le prince de Bismarck et les chambres de commerce.

Londres, 4 octobre.—Le *Standard* a reçu la dépêche suivante de Berlin : "Les principales chambres de commerce de l'Allemagne ont publié leurs rapports de 1880. La majorité de ces chambres éprouve la nouvelle politique protectionniste du prince de Bismarck."

A propos du manoeuvre de l'expédition Gambetta.

Rome, 4 octobre.—Le gouvernement d'Italie a, dit-on, fait savoir au gouvernement du khédive que les résultats de l'enquête relative au manoeuvre de l'expédition italienne commandée par le lieutenant Gialetti, ne sont pas satisfaisants.

Une drôle de proposition.

On télégraphie de Londres, 4 octobre, à l'Evening Telegram :

"Il vient de paraître dans le Daily News une annonce aux termes de laquelle un Français qui a perdu son épouse dans le séjour de M. Gladstone, par Bruce Joy, et d'en faire présent aux États-Unis. Cette statue serait érigée à Washington "pour rappeler la sympathie affectueuse témoignée par toutes les classes de la population anglaise aux Etats-Unis, à la nation américaine." On propose en outre que ce monument représente l'Angleterre et le pays de Galles, que le piédestal soit fait en granit d'Ecosse et la base en granit d'Irlande. Coût $15,000. L'annonce est signée par le fondeur de la statue.—Il y a une certaine ressemblance du malvoisé dans cette proposition, mais il est difficile de comprendre en quoi la statue de Gladstone pourrait être considérée comme représentant la sympathie de l'Angleterre pour les États-Unis."

L'entrevue du czar et de l'empereur d'Autriche.

Berlin, 3 octobre.—La principale objection au projet d'entrevue du czar et de l'empereur d'Autriche a été faite par le prince Alexandre à la cour de Russie et, depuis l'entrevue de Dantzig. Il a regretté vivement toute influence qu'il avait perdue. On a fait remettre que, suivant les traditions, le czar ne peut sortir de ses possessions avant les cérémonies du couronnement au Kremlin. Le czar a faint d'être convaincu mais n'a pas fait connaître de ses intentions. Toutefois il a envoyé à l'empereur d'Autriche une lettre autographe exprimant le désir de se rencontrer avec lui.

L'empereur d'Autriche a répondu que suivant l'étiquette, Alexandre III lui devant le premier une visite, il ne pouvait quitter l'Autriche-Hongrie, mais que l'entrevue pourrait avoir lieu à la frontière. Les dépêches confidentielles relatives à l'entrevue ayant été publiées par l'Egypte et et rien ne prouvant aux deux empereurs que le vœu de leur correspondance particulière n'était pas de[illegible] tenu[illegible] entre les mêmes[illegible] le projet avait été temporairement abandonné par crainte d'une tentative criminelle pendant le voyage. Depuis cette affaire de l'Egypte les deux empereurs ont changé leur chère. L'ajournement du voyage a été annoncé lundi à la cour, bien que la cette impérialé a reçu avis de son hôte prêt à partir au premier moment et des ingénieurs ont été chargés d'inspecter les diverses lignes de chemins de fer conduisant à la frontière d'Autriche.

La surveillance aux frontières en Russie.

Londres, 4 octobre.—Le correspondant berlinois du Standard télégraphie : "Une grande surveillance est exercée à la frontière russe et les agissements prussiens, autrichiens et russiens sont attentivement épiés dans le but de prévenir l'entrée ou la sortie d'émissaires nihilistes. Dans les ports, les navires venant d'Angleterre, de France et d'Amérique sont soigneusement examinés afin de déjouer toute tentative ayant pour but d'introduire en Russie des machines infernales."

Les suspects en Russie.

Londres, 4 octobre.—On télégraphie de Vienne au Standard : "Deux femmes soupçonnées de nihilisme ont attenté à la vie du czar ont été arrêtées."

L'Europe et la question égyptienne.

Londres, 4 octobre.—On lit dans le *Journal de Saint Pétersbourg* : "La Russie peut en ce moment rester simple spectatrice de la compétition suscitée par le récent pronunciamiento du Caire, mais la possession de l'Egypte n'est pas une question exclusivement anglaise, ni même anglo-française. Elle est trop intimement liée au siècle que général en Orient pour qu'un gouvernement puisse la régler de sa propre autorité."

Egypte.

Le Caire, 4 octobre—Aujourd'hui le conseil des ministres a approuvé un projet de décret relatif à l'élection d'une assemblée de notables. Ce décret sera promulgué au khédive.

On croit que, pour le moment au moins, le khédive est opposé à la convocation des notables.

Le Caire, 4 octobre—Les commissaires russes sont attendus jeudi à Alexandrie. Ils seront reçus par un peuple, population officiellement à la khédive.

Les Billets

La Loterie de l'Etat de la Louisiane

Pourront être achetés au bureau de la Compagnie

Coin Gravier et St Charles,

Après à

Mardi, 11 octobre,

11 heures A. M.

Heure du Tirage.

Société Italiana di Mutua Beneficenza.

Tutti i Soci che fanno parte della suddetta società, sono pregati che DOMENICA, 9 corrente, vi siano riunirsi Comunale Trimestrale, a nessun del Consiglio, alle ore 12 meridiane precise, nel solito luogo della Società No 122 rue Chartres.

Per ordine del Pres.

JOHN ROCCHI.

E. TROIS, Segretario. 7 ott—3t

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

AVIS—MM. les Sociétaires sont prévenus que pendant l'absence du Dr L. Ferrier, M. le docteur R. J. MIDTON sera le service médical à domicile. Voir les Bureaux désignés sous le nom de : Partie inférieure de la ville.

Soins et résidence : 148 rue Hôpital.

Consultations : de 1 à 3 heures P. M.

Par ordre du vice-président par par

J. LELANG,

L. BIRON secrétaire. Adjoint fonctions du président.

6 oct—4t

A Louer.

UNE maison de résidence, No 406 rue Dauphine, en Grande Réparation, entre Dumaine et Franklin, à 2 étages de la rue Dauphine, avec cuisine, lavoir, chambre à charbon, cour, puits, hydrant et grande cour carrelée, etc. Ainsi les maisons 946 et 956 chemin de Bayou, et 201 rue Orleans.

S'adresser à M. Hilbet, No 77 rue Dumaine, près Chartres. 8 oct—

On demande.

UNE bonne OUVRIÈRE française qui sache traire une vache et qui soit munie de bonnes recommandations.

S'adresser à A. B., en ce bureau.

7 oct.—3t.

Demande.

UNE famille désire avoir les services d'une femme de couleur capable d'entretien la langue française aux enfants et qui en même temps voudrait en bonne outre dans le ménage de la Nouvelle-Orléans. Adresse A. F. O. Bureau A. P. O. Boîte 731. 7oct—3t

Perdue.

Une CHIENNE tachetée, dite "Coach Dog", portant au cou un collier de peau. Une récompense est avec demande à quiconque la ramènera au No 51 de la rue Bienville. 7 oct—3t.

WM. E. MURPHY, AVOCAT,

Au No 77 de la rue de la DOUANE,

ENTRE LA RUE DE CHARTRES ET LE PASSAGE DE LA DOUANE.

Consultations de 9 à 3 heures, en français et en anglais.

Avis.

Nlle-Orléans, 16 septembre 1881.

LE consignié certifie qu'il a eu en collection pour le compte de John Connors, ingénieur, L. M. & C. R. R. Co., par Peoples National Bank of Commerce, Nlle-Orléans, Louisiana, le billet No 83,152 tirage à simples, dans la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le premier lot de Trente Mille Piastres, le mardi, 13 septembre 1881 : le dit billet ayant coûté la somme de Deux Piastres et ayant été payé en un chèque sur la Lousiana National Bank sur présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.

Nom : HENRY HELM,

Résidence : Courtier de la New Orleans National Bank, de la Nouvelle-Orléans, Lou.

Sept—8PP

Avis.

Nlle-Orléans, 17 septembre 1881.

LE consignié certifie qu'il avait en collection pour le compte de Hynes Wallace, par l'intermédiaire du First National Bank de Vicksburg, le billet No 83,657 tirage à numéro simples, dans l'Etat de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Second Gros Lot de Cent Mille Piastres, mardi, 13 septembre 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Deux Piastres et ayant été payé par un chèque sur la Lousiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.

Nom : [illegible]

Résidence : [illegible] National Bank, Nlle-Orléans, Lou.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1881.

LE consignié certifie qu'il a eu en collection pour le compte de John Kilbane, Nlle-Orléans, le billet No 2,746, tirage à numéro simples, dans l'Etat de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinq Mille Piastres, le mardi 13 septembre 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Deux Piastres, par l'intermédiaire de J. Frank Moore, 212 Broadway, New-York, et que le montant lui en a été promptement payé en un chèque tiré sur la Lousiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.

Nom : F. M. WESCOAT, agent de la Compagnie de l'Express du Sud.

Résidence : Compagnie de l'Express du Sud, Nlle-Orléans, Lou.

Avis.

Nlle-Orléans, 23 septembre 1881.

LE consignié certifie qu'il gérait en collection, pour le compte de James Moir, New York et F. Bauer, Warsaw, Ind., le matériel chaînes de billets, dans la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Quatrième Gros Lot de Deux Mille Dollars, le mardi, 13 septembre 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Deux Piastres chacun, par les bureaux de B. Frank Moore, 212 Broadway, New York, et M. A. Dauphin, Nlle-Orléans, Lou., et que le montant leur en a été promptement payé en chèques sur la Lousiana National Bank, sur présentation des billets aux bureaux de la compagnie.

Nom : F. M. WESCOAT, agent de la Compagnie de l'Express du Sud, Nlle-Orléans, Lou.

Avis

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1881.

A VANT reçu billet trouvé, sous régistrés d'abandonnés, à M. P. A. CURACHE, Gentilly, Nlle-Orléans, Lou., le 1er Janvier 1881, le billet No 83,657 tirage à numéro simples, dans l'Etat de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Second Gros Lot de Cent Mille Piastres, mardi, 13 septembre 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Deux Piastres, aux bureaux de M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, Lou., et que le montant lui en a été intégralement payé par un chèque sur la Lousiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.

Nom : [illegible]

Résidence : [illegible] National Bank, Nlle-Orléans, Lou.

Avis.

Nlle-Orléans, le 5 octobre 1881.

J'ai l'honneur d'informer que j'ai quitté la maison C. A. G. GREEN & CO., et que je me suis associé avec M. Antoine S. V. FORSARIS & CO., dans le but de faire les affaires de commission.

Veuillez agréer, etc.

S. V. FORSARIS.

GODCHAUX,

81 et 83 rue du Canal,

La maison de vêtements confectionnés du Sud.

L'excellent choix de notre Stock de Linge d'Automne est Actuellement des Spécimens de toute sorte intéressants tous ceux qui peuvent avoir besoin. Nous avons en magasin un assortiment complet de tout ce qui se rapporte au

GENRE,

DESSIN ET EFFET général de nos marchandises n'est jamais égalé. Une inspection de notre stock sera trouvée hautement et profitable au public acheteur.

LEON GODCHAUX,

81 et 83 rue du Canal.

16 sept.

VOIR

Les dernières nouveautés de Guilloux en chaussures pantoches, chez

CHARLES TROUILLY,

No 152, rue du Canal.

6 oct—1 m—MwJD

CHANGEMENT DE LOCAL.

P. L. Cusachs,

Importateur et Droguiste,

a transféré son établissement du No 30 de la rue Bienville à la spacieuse

BATISSE BLANCHE,

au coin des rues Canal et Baronne,

Avec un stock entièrement nouveau, frais et complet.

Cet établissement ancien et bien connu, en remaniant ses nombreux amis de prédécesseur libéral qu'il lui est accordé dans le passé, espère en gagner la continuation par les facilités plus grandes qu'il a de bien faire et les ar[illegible] qui de qualité supérieure qu'il débitera.

Avis.

A nos opérations.—A partir de SAMEDI, 8 octobre, le chemin de fer Morgan's La. & Texas établira le service quotidien d'un convoi à passagers, et d'un convoi à marchandises jusqu'à Whitesville. Pour plus de renseignements s'adresser à

CHS. A. WHITNEY & CO

4oct—5f Agents généraux.

A partir de ce jour M. MAURICE BRIERRE devient intéressé dans les affaires de notre société sera dénommée TH. BRIERRE & CO.

TH BRIERRE & CO.

Nlle-Orléans, 1er octobre 1881.

1er oct—f

A ceux que cela concerne—Nous avons l'honneur de vous annoncer que M. M. M. MUGLER, représentant à partir de cette date notre maison de commerce de la Nouvelle-Orléans. M. CHARLES W. BEIN ayant cessé toutes relations d'affaires avec nous.

Vos dévoués serviteurs,

BRAUER CROOKES & CO.

Sept—8t St. Louis, Mo., 29 août 1881.

CHANGEMENT DE LOC